

**Assemblée générale**

Distr. générale
4 août 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 20 b) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable

**Suivi et application des Modalités d'action accélérées
des petits États insulaires en développement
(Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice
pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme
d'action pour le développement durable des petits
États insulaires en développement**

Rapport du Secrétaire général*Résumé*

Dans ses résolutions 69/15, relative aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), et 69/217, l'Assemblée générale a demandé qu'une aide continue d'être apportée aux petits États insulaires en développement qui cherchent à mettre en place des stratégies et programmes nationaux de développement durable en intégrant les priorités et activités de ces pays à leurs cadres stratégiques et cadres de programmation, et qu'il soit pleinement et effectivement donné suite aux engagements et partenariats annoncés à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Dans sa résolution 69/217, l'Assemblée a également demandé de faire figurer, dans le rapport périodique du Secrétaire général, les conclusions initiales et les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection concernant l'examen de l'aide fournie par le système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement.

Le présent rapport a pour objectif de présenter, pour examen par les États Membres, un bilan de l'application des Orientations de Samoa, en particulier en ce qui concerne les partenariats annoncés lors de la Conférence, ainsi que les conclusions initiales de l'examen auquel a procédé le Corps commun d'inspection.

* A/70/150.



I. Introduction

1. La troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à Apia du 1^{er} au 4 septembre 2014, était consacrée au thème suivant : « Pour un développement durable des petits États insulaires en développement fondé sur des partenariats véritables et durables ». La Conférence a adopté en tant que document final les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) (résolution 69/15, annexe).

2. Dans sa résolution 69/217 relative au suivi et à l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, l'Assemblée générale a rappelé les priorités en matière de développement durable des petits États insulaires en développement et a souligné la nécessité de veiller à assurer, de manière efficace, la mise en œuvre, le contrôle et le suivi des Orientations de Samoa.

3. Dans la même résolution, elle a exhorté les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et régionales et les autres partenaires de développement multilatéraux à continuer d'aider les petits États insulaires en développement qui cherchent à mettre en place des stratégies et programmes nationaux de développement durable en intégrant les priorités et activités de ces pays à leurs cadres stratégiques et cadres de programmation, notamment par l'intermédiaire du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, aux niveaux tant national que régional, conformément à leurs mandats et à leurs priorités générales, et a instamment demandé qu'il soit pleinement et effectivement donné suite aux engagements et partenariats annoncés à la Conférence et que soient appliquées les dispositions prévues dans les Orientations de Samoa quant aux moyens de mise en œuvre.

4. La résolution 69/217 était la première résolution adoptée après la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et l'adoption de son rapport (A/CONF.223/10), et comme suite aux décisions de la Conférence.

5. Le présent rapport décrit, conformément à la résolution 69/217, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Orientations de Samoa. Les organismes compétents des Nations Unies, dont les commissions régionales, ainsi que les organisations intergouvernementales régionales des petits États insulaires en développement, les grands groupes et les États Membres ont été consultés lors de l'élaboration du rapport¹.

¹ Des contributions ont été reçues du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Fonds des Nations Unies pour la population, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, du Fonds d'équipement des Nations Unies, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et

II. Mise en œuvre et suivi des Orientations de Samoa

Intégration dans les politiques nationales et régionales ainsi que dans les cadres, programmes et activités de développement et de coopération, et appui aux stratégies et programmes nationaux de développement durable

A. Informations les plus récentes reçues du système des Nations Unies et des organismes partenaires

6. La mise en œuvre des Orientations de Samoa occupe à présent une place importante dans les plans stratégiques, les programmes de travail et les investissements des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales régionales et internationales, qui font cadrer leurs activités en cours et à venir avec ces Orientations et les divers partenariats lancés lors de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

7. Le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales (« CEAES plus ») surveillera l'application des Orientations de Samoa au sein du système des Nations Unies, en assurant un suivi intégré de la Conférence. Des liens doivent être établis avec la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et le programme de développement pour l'après-2015. Le Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement, composé d'organismes appartenant ou non au système des Nations Unies qui se livrent à des activités intéressant les petits États insulaires en développement, a été redynamisé afin de participer au suivi et à la promotion de partenariats auxquels ses membres sont associés. Il s'attache non seulement à chercher des idées sur des questions d'intérêt commun, mais également à mobiliser des contributions et à partager des informations.

8. La Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a créé la plateforme d'action des petits États insulaires en développement (www.sids2014.org) qui, entre autres applications, prévoit une matrice pour l'application des Orientations de Samoa par les organismes des Nations Unies, donnant un aperçu des principales mesures prévues dans celles-ci et servant à coordonner chacune d'elles à l'échelle du système.

9. En outre, bon nombre d'organisations intergouvernementales internationales et régionales ont tenu des consultations avec leurs groupes d'intérêts aux niveaux national, régional et mondial pour déterminer la meilleure manière de donner suite aux priorités présentées dans les Orientations de Samoa.

10. Les organismes des Nations Unies, les entités extérieures au système des Nations Unies et les partenaires de développement prennent donc, dans leurs

l'agriculture, du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, du Centre du commerce international, de l'Union internationale des télécommunications, de l'Organisation météorologique mondiale, du Corps commun d'inspection, du Commonwealth, du Fonds pour l'environnement mondial, de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, de la Banque mondiale et des Gouvernements australien, cubain, italien, japonais, mauricien, monégasque et néo-zélandais.

domaines de compétence, des initiatives concrètes de suivi en faveur des petits États insulaires en développement.

Activités intersectorielles

11. Depuis la tenue de la Conférence, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a pris diverses mesures visant à déterminer comment les Orientations de Samoa peuvent être intégrées à ses travaux et comment aider les gouvernements à prendre en compte et à appliquer celles-ci à l'échelle nationale. Les activités du PNUD sont dirigées par le pays, ce qui – au niveau national – donne lieu pour l'essentiel à des consultations entre les équipes de pays des Nations Unies et les pays partenaires pour faire concorder ces activités grâce au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

12. Le bureau multipays du PNUD installé au Samoa a par exemple intégré les Orientations de Samoa dans son cadre de programmation (programme sous-régional du PNUD). Le suivi des Orientations – sous la rubrique Améliorer la communication et élargir les partenariats dans le cadre des Orientations de Samoa – constitue l'une de ses priorités pour 2015. Parmi les activités qu'il a exécutées, il convient de mentionner : des initiatives et autres activités conjointes de sensibilisation et de communication portant sur les Orientations de Samoa, les objectifs du Millénaire pour le développement, les objectifs de développement durable et les indicateurs de vulnérabilité et d'exclusion; la réalisation et l'analyse d'une enquête sur les partenariats; et la mise en place d'alliances innovantes.

13. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) s'intéresse à un large éventail de questions relatives aux petits États insulaires en développement, notamment la réduction des risques de catastrophe, la nutrition, l'eau et l'assainissement, la santé et la lutte contre les maladies non transmissibles. Cependant, l'accent est mis essentiellement sur la mortalité infantile et maternelle, les grossesses précoces, le VIH/sida, la mise en place de systèmes de protection sociale, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, une attention particulière étant accordée aux problèmes de la violence à l'égard des filles, des grossesses chez les adolescentes, ainsi que de l'éducation et de l'émancipation sociale des filles. L'UNICEF contribue également à la mise en œuvre des Orientations dans les domaines suivants : changements climatiques; eau, assainissement et hygiène; éducation; et jeunesse.

14. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) élabore actuellement un plan d'action relatif aux petits États insulaires en développement. Ce document prospectif fait suite aux dispositions de l'alinéa e) du paragraphe 1 de la partie V de la résolution 1 de la Conférence générale de l'UNESCO, adoptée par la Conférence à sa trente-septième session. Dans cette résolution, la Conférence a invité la Directrice générale de l'UNESCO à élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre des résultats de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement dans les domaines relevant du mandat de l'UNESCO. Dans le cadre d'une série d'ateliers organisés en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, l'UNESCO a par exemple travaillé auprès d'éducateurs et de formateurs pour leur permettre de concevoir des programmes pratiques d'éducation au service du développement durable, grâce à l'approche consistant à mesurer, analyser, partager et agir.

15. En outre, l'initiative de l'UNESCO « La jeunesse, une priorité mondiale : favoriser l'épanouissement des jeunes dans les Caraïbes » vise à faire en sorte que les jeunes femmes et les jeunes gens s'impliquent dans les politiques et les programmes les concernant et prennent les devants afin de promouvoir la paix et le développement durable dans leur pays et leur communauté. Un atelier mélanésien sur la lutte contre le trafic illicite des biens culturels a été organisé à Port-Vila en juillet 2015 pour examiner les progrès réalisés depuis le dernier atelier pour le Pacifique tenu aux Fidji en 2001 : il était consacré à la préservation de la culture et du patrimoine.

16. Outre les vastes mandats des institutions susmentionnées, d'autres organismes s'intéressent à des thèmes précis des Orientations de Samoa, ainsi qu'il ressort des exemples ci-dessous.

Croissance économique

17. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) est associée à des partenariats avec le secteur privé, parmi lesquels : l'élargissement du partenariat visant à renforcer la chaîne logistique dans le cadre d'un développement industriel inclusif et durable par la coopération technique, Sud-Sud, triangulaire et multilatérale; et le partage d'expérience prévu pour les petits États insulaires en développement de l'Atlantique et de l'océan Indien, concernant le développement d'agro-industries et de leurs chaînes logistiques. De concert avec les membres de SIDS DOCK² et des organisations régionales, l'ONUDI participe à la mise en place du Réseau de centres régionaux pour les énergies renouvelables à l'intention des petits États insulaires en développement dans les Caraïbes, le Pacifique, l'océan Indien et en Afrique.

18. Dans le cadre du Programme du Pacifique pour l'accès aux services financiers, le Fonds d'équipement des Nations Unies vise à ouvrir le secteur financier institutionnel à un million d'habitants supplémentaires des îles du Pacifique d'ici à 2019, en jouant un rôle moteur dans des initiatives réglementaires ou autres, en facilitant l'accès à des services financiers et à des réseaux de distribution appropriés et en renforçant les compétences financières et la responsabilisation des consommateurs.

19. La Banque mondiale souhaite répondre de façon plus souple et plus dynamique aux besoins en pleine évolution des petits États et a pris une série de mesures visant à soutenir ces derniers dans plusieurs domaines. Dans le cadre du projet d'appui au secteur routier à Cabo Verde, la valeur d'inventaire du réseau routier national a augmenté d'environ 15 %, dépassant les 600 milliards d'escudos caboverdiens. Le programme d'adaptation pour Kiribati aide le pays à s'adapter aux effets des changements climatiques, à améliorer la sécurité de l'approvisionnement en eau et à renforcer la résilience des zones côtières.

20. Eu égard aux problèmes rencontrés par les petits États insulaires en développement, la Banque mondiale leur a accordé des moyens de financement à des conditions de faveur bien que bon nombre d'entre eux soient des pays à revenu

² Lancée par les pays membres de l'Alliance des petits États insulaires, l'initiative SIDS DOCK vise à mettre en place un mécanisme institutionnel collectif capable de transformer le secteur de l'énergie dans les petits États insulaires en développement afin de les aider à se procurer les ressources financières nécessaires pour faire face aux changements climatiques.

intermédiaire. Les petits États insulaires en développement peuvent ainsi bénéficier des conditions ordinaires de l'Association internationale de développement (IDA) en matière de crédit, ce qui se traduit par des échéances et des délais de grâce plus longs ainsi que par des taux d'intérêt plus faibles. L'aide accordée par la Banque mondiale aux petits États atteint près de 3 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 700 millions de dollars pour l'exercice financier 2014. La Banque mondiale a également lancé plusieurs programmes visant à faire face aux situations d'urgence engendrées par des catastrophes naturelles, tels que le Guichet de financement de ripostes aux crises, ainsi que des systèmes d'assurance tels que le Dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes. Ces programmes sont complétés par des solutions techniques et des services consultatifs. La Société financière internationale (SFI) a pris diverses initiatives de nature consultative par branche d'activité dans les petits États insulaires en développement pour promouvoir la croissance et la création d'emplois, par exemple l'amélioration du climat d'investissement dans le secteur du thon dans les Îles Salomon, la réforme des visas à Sao Tomé et les zones d'investissement à la Trinité.

21. Dans les Caraïbes, la Banque mondiale a engagé deux initiatives : le cadre d'ensemble pour la croissance et la dette axé sur l'allègement de la dette et le Forum pour la croissance dans les Caraïbes, visant à promouvoir une croissance durable profitant à tous. Le Mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophe dans les Caraïbes est le dispositif prévu dans le domaine de l'assurance. Dans la région du Pacifique, des programmes ont été lancés en vue d'améliorer les communications, la pêche et la gestion des risques de catastrophe. La coopération avec le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, la Banque asiatique de développement, l'Union européenne, le Japon et le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement a conduit à l'élaboration de l'Initiative de financement des risques de catastrophe dans le Pacifique en tant que modèle d'assurance. En Afrique, dans l'océan Indien, en Méditerranée et dans la mer de Chine méridionale, la Banque mondiale gère l'Initiative d'évaluation des risques et de financement pour l'assurance contre les catastrophes dans le sud-ouest de l'océan Indien, le Programme de gouvernance des pêches et de croissance partagée du sud-ouest de l'océan Indien pour la gestion durable des activités liées à la pêche et le projet ASPIRE qui vise à attirer des investissements dans les énergies renouvelables.

22. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont mis en place conjointement le mécanisme de transfert de technologies Sud-Sud dans les petits États insulaires en développement à l'occasion de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Un espace de mise en relation des entreprises a été organisé sur place, rassemblant 48 entreprises de 15 pays; un centre régional du Système mondial Sud-Sud d'échange d'actifs et de technologies a été créé dans la région de l'Asie et du Pacifique grâce à la signature d'un mémorandum d'accord avec la Pacific Islands Private Sector Organization; enfin, un centre national supplémentaire du Système mondial Sud-Sud d'échange d'actifs et de technologies a été mis en place à la suite de la signature d'un accord avec la Chambre samoane de commerce et d'industrie.

Commerce

23. Le Centre du commerce international a dûment intégré les priorités des petits États insulaires en développement dans son programme de travail en prenant en compte les Orientations de Samoa. Son plan stratégique pour 2015-2017, élaboré en étroite collaboration avec des interlocuteurs des petits États insulaires en développement, définit la démarche et les priorités à retenir pour offrir des solutions commerciales intégrées correspondant parfaitement aux domaines prioritaires des Orientations.

24. Le plan stratégique définit six grands domaines d'intervention : veille économique pour l'amélioration de la compétitivité des petites et moyennes entreprises; appui à l'intégration économique régionale et aux relations Sud-Sud; connexion aux chaînes de valeur – compétitivité des petites et moyennes entreprises, diversification et accès aux marchés d'exportation; renforcement des institutions d'appui au commerce et à l'investissement; promotion et intégration d'un commerce inclusif et vert; et création d'un environnement propice aux affaires. Dans les petits États insulaires en développement, le Centre du commerce international contribue à l'application de mesures concernant une croissance économique équitable, profitant à tous, durable et continue, ainsi que le secteur du tourisme, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et le commerce.

Données et statistiques

25. Le Département des affaires économiques et sociales répond aux besoins des petits États insulaires en développement en matière de données et de statistiques, notamment en vue du programme de développement pour l'après-2015, et a entrepris de dresser le profil de vulnérabilité-résilience de huit pays pilotes dans le cadre d'un projet du Compte de l'ONU pour le développement, en coopération avec le PNUD et les organisations régionales. Il facilite également la collaboration en matière de recherche dans le cadre du Consortium des universités des petits États insulaires.

26. Les bureaux de pays du PNUD ont aidé 50 % des petits États insulaires en développement à améliorer les données, les activités d'analyse, de suivi et d'évaluation ainsi que la capacité d'utiliser l'information.

Océans

27. La Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques a créé des fonds pour faciliter la préparation des dossiers à présenter à la Commission des limites du plateau continental³ et aider les États parties à mettre en œuvre l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs, conformément aux dispositions de la partie VII de l'Accord. La Division mène également un certain nombre d'activités d'assistance technique à l'intention de petits États insulaires en développement, par exemple dans le cadre du programme de bourses de l'Organisation des Nations Unies et de la Fondation Nippon (Japon). Ce programme apporte un appui à

³ Voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/trust_fund_article76.htm.

l'éducation et à la recherche dans des domaines tels que les affaires maritimes et le droit de la mer à l'intention de responsables gouvernementaux et autres spécialistes de niveau intermédiaire de pays en développement⁴.

28. Le secrétariat du Forum des îles du Pacifique s'attache à promouvoir l'Alliance de l'océan Pacifique, lancée au Samoa à la faveur de consultations techniques et de politique générale.

29. L'Alliance de l'océan Pacifique, dont l'activité est facilitée par son commissaire, est un nouveau partenariat créé lors de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Il s'agit d'un partenariat à participation non limitée et de caractère volontaire, axé sur la coordination et le partage d'informations entre les parties s'intéressant au développement, à la gestion et à la conservation durables de l'océan Pacifique et de ses ressources.

Changements climatiques

30. Dans le cadre de sa contribution à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a créé, au nom de tous ses partenaires, un nouveau partenariat pour améliorer les services météorologiques et climatologiques dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes, du Pacifique Sud, de l'océan Indien et d'autres régions. L'OMM se consacre pour l'essentiel à des activités visant à entretenir et à remettre en état les stations d'observation météorologique et climatologique existantes, à former le personnel local à l'entretien, à l'étalonnage et à la réfection de ces stations et à renforcer la capacité des services météorologiques nationaux d'archiver, d'analyser et de communiquer les données météorologiques et climatologiques récentes de façon à améliorer la prise de décisions en matière de planification aux niveaux national et régional.

31. Le Fonds pour l'environnement mondial continue d'appuyer de nombreux projets qui cadrent avec les objectifs des Orientations de Samoa. Le modèle du Fonds pour l'environnement mondial aide à obtenir un financement auprès d'autres institutions et favorise les types de partenariats véritables et durables préconisés par les Orientations. Le Fonds a alloué, pour la période 2014-2018, plus de 256 millions de dollars à des projets à entreprendre dans les petits États insulaires en développement pour protéger l'environnement mondial et promouvoir un développement durable. Ces ressources sont à la disposition des petits États insulaires en développement conformément aux procédures du Fonds et aux principes des Orientations de Samoa. Le Fonds travaille en étroite collaboration avec le PNUD.

32. Le secrétariat du Commonwealth s'emploie actuellement à élaborer une proposition complète de centre d'expertise et de dispositif d'intervention du Commonwealth en matière de financement de l'action climatique. Le centre d'expertise s'inspirera du modèle des circuits de distribution en étoile qui a fait ses preuves dans le domaine du commerce et comportera un réseau de conseillers techniques régionaux et nationaux pour accéder à des moyens de financement dans le domaine du climat. Ces conseillers contribueront à renforcer la capacité des petits États insulaires en développement d'élaborer des propositions, de se conformer aux

⁴ Voir www.un.org/Depts/los/nippon/index.

critères d'admissibilité et de définir des mesures efficaces à long terme face aux changements climatiques. Un système hautement interconnecté de gestion des travaux de recherche, établi à Maurice, facilitera les échanges Sud-Sud et fournira un appui aux conseillers.

33. Le centre d'expertise du financement de l'action climatique fonctionnera en accord avec les procédures du Fonds vert pour le climat et des consultations de caractère technique ont été engagées entre le Fonds et le secrétariat du Commonwealth. En outre, il collaborera étroitement avec les organisations régionales, les gouvernements et des organismes qui mènent des activités dans l'optique du financement de l'action climatique.

34. Le bureau sous-régional des Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes complète les travaux du Centre de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) sur les changements climatiques en renforçant la résilience face aux effets des changements climatiques aux niveaux régional et sous-régional et en s'attachant à atténuer ces effets.

Réduction des risques de catastrophe

35. Le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe note que les priorités concernant les petits États insulaires en développement ont été prises en compte à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe. En s'appuyant sur le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 « Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes », les États ont adopté le 18 mars 2015 le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) lors de cette conférence qui s'est tenue à Sendai (Japon). Le Cadre de Sendai fixe un nouveau programme mondial en matière de réduction des risques de catastrophe dans le cadre du développement durable. Il reconnaît les difficultés particulières auxquelles sont confrontés les petits États insulaires en développement ainsi que la nécessité de leur accorder une attention et un soutien particuliers grâce à la mise en œuvre des Orientations de Samoa dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.

36. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a appuyé et contribué à animer un atelier de formation complémentaire du personnel organisé par l'unité de sécurité civile de la CARICOM et consacré au Dispositif minimum d'urgence pour la santé reproductive à la Barbade, au Guyana et dans six pays des Caraïbes orientales. L'objectif de cet atelier était d'encourager les formateurs à élargir le Dispositif ainsi que de promouvoir et soutenir la prise en compte de la santé sexuelle et procréative et des violences sexistes dans les plans nationaux de planification et d'intervention en cas de catastrophe. Parmi les partenaires régionaux, il convient également de mentionner l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle. Cinq pays et territoires [Barbade, Belize, Guyana, Jamaïque et Saint-Martin (partie néerlandaise)] ont en outre bénéficié de conseils aux fins de l'élaboration de leurs plans d'intervention humanitaire et de leurs plans d'urgence et de continuité des opérations dans les situations d'urgence.

Énergie

37. L'Agence internationale pour les énergies renouvelables a mis au point l'Initiative phare des petits États insulaires en développement afin d'appuyer l'exploitation stratégique des sources d'énergie renouvelable dans ces États, de

fournir aux décideurs des précisions sur les mesures requises et de permettre l'application de mesures ciblées. Faisant l'objet d'une action commune des petits États insulaires en développement et des partenaires de développement, l'Initiative aidera à transformer les systèmes énergétiques des petits États insulaires en développement en mettant en place des conditions propices à un avenir fondé sur les énergies renouvelables, en passant de l'élaboration de projets isolés à une démarche globale qui prenne en compte tous les éléments pertinents, qu'il s'agisse des cadres directifs, des dispositifs de marché, des solutions technologiques ou du renforcement des capacités.

38. Le réseau de centres régionaux pour les énergies renouvelables des petits États insulaires a été créé lors du Forum de l'énergie de Vienne tenu en 2015. L'Initiative de l'énergie durable des petits États insulaires en développement, l'ONUDI, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, la CARICOM et la Coopération autrichienne pour le développement y sont associés. La Fondation Clinton a collaboré aux préparatifs. Les centres faisant partie du réseau sont : le Centre des Caraïbes pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, le Centre du Pacifique pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, et le Centre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, établi à Cabo Verde et mis en place en septembre 2014. Ces centres joueront un rôle de premier plan dans la coopération entre les petits États insulaires en développement dans le domaine de l'énergie durable, en développant à l'échelle régionale la gestion des connaissances, les politiques et les capacités, ainsi que la promotion du commerce et de l'investissement. Les statuts de l'Initiative de l'énergie durable des petits États insulaires en développement ont également été adoptés à l'occasion de cette manifestation. L'accent a été mis sur le rôle de l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les politiques des petits États insulaires en développement, grâce à la création du réseau de femmes insulaires pour les énergies renouvelables et la résilience face aux changements climatiques, qui insiste sur l'importance à accorder aux énergies renouvelables et à la résilience face aux changements climatiques dans les programmes phares des centres. Un appel a aussi été lancé en faveur d'une meilleure représentation des petits États insulaires en développement dans les principaux rapports de l'ONU consacrés aux femmes.

Santé

39. Le FNUAP a aidé les pays des Caraïbes à mobiliser des ressources financières, à se procurer des outils perfectionnés et à former des professionnels de la santé afin que toutes les populations aient accès à la santé. Ces investissements ont permis une plus grande intégration des programmes de santé sexuelle et procréative et des programmes de lutte contre le VIH.

40. Le FNUAP a également accordé un appui financier et technique aux ministères de la santé et aux organisations non gouvernementales partenaires des Caraïbes pour les rendre mieux à même de fournir des services intégrés de santé procréative et de dispenser une formation sur les méthodes contraceptives.

41. Le FNUAP appuie l'examen et la mise à jour des programmes de formation des écoles d'infirmiers et de médecine en vue d'y intégrer les questions de santé sexuelle et procréative liées aux maladies non transmissibles dans la région des Caraïbes.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

42. Le programme plurinational du FNUAP pour 2013-2017 prévoit des moyens d'établir des partenariats avec des interlocuteurs de chaque pays pour lutter contre la violence sexiste aux niveaux de l'élaboration des politiques, de la fourniture de services et de la mobilisation des communautés. Le programme plurinational et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans la région du Pacifique permettent également de mettre en œuvre des programmes visant à aider les partenaires nationaux à prendre en compte le souci d'égalité entre les sexes dans la formulation de leurs politiques.

43. Le FNUAP contribue à la réalisation de l'objectif d'égalité des sexes dans le Pacifique en collaborant avec les ministères de la santé, les ministères des affaires féminines, les universités et les organisations de la société civile. Grâce à de tels partenariats, les petits États insulaires en développement du Pacifique ont réalisé des avancées en matière d'égalité des sexes en donnant aux femmes plus de moyens de prendre des décisions à l'échelle des ménages et aux niveaux national et local, et en renforçant les systèmes de protection permettant de prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables.

Cadre de partenariat

44. Dans sa résolution 69/217, l'Assemblée générale a réaffirmé les dispositions du paragraphe 101 des Orientations de Samoa, dans lequel les chefs d'État et de gouvernement avaient demandé au Secrétaire général, agissant en consultation avec les États Membres, de présenter des recommandations pour l'établissement d'un cadre de partenariat permettant de suivre et d'assurer la pleine exécution des engagements pris au titre de partenariats en faveur des petits États insulaires en développement. Dans le cadre de ce processus, le Département des affaires économiques et sociales a sollicité les avis de tous les États Membres au moyen d'une enquête adressée aux missions permanentes. Des réponses à cette enquête ont été reçues de 73 États Membres, ainsi que de l'Alliance des petits États insulaires et de l'Union européenne. À l'issue de ces consultations, le Secrétariat a rédigé une note de caractère non officiel relative à un cadre de partenariat et l'a publiée sur la plateforme d'action des petits États insulaires en développement. Les recommandations figurant dans la note sont les suivantes :

a) Recommandation 1 : créer un groupe informel, ou un groupe des « Amis des petits États insulaires en développement », pour faciliter le suivi des partenariats existant en faveur des petits États insulaires en développement, et promouvoir la création de nouveaux partenariats. Le groupe pourrait être composé de divers États Membres et inviter des organismes des Nations Unies, des organisations internationales et régionales, des grands groupes et d'autres parties prenantes à participer aux réunions, s'il y a lieu. Il devrait être coprésidé par roulement par le Président de l'Alliance des petits États insulaires et par un État ne faisant pas partie des petits États insulaires en développement. Le groupe devrait travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat et les départements concernés pour mener efficacement ses activités. Il faudrait que le Secrétariat s'emploie, en assumant un rôle d'appui, à fournir une assistance technique, à éclairer le groupe sur divers aspects de ses travaux et à lui apporter un appui analytique et fonctionnel concernant les partenariats en faveur des petits États insulaires en développement ;

b) Recommandation 2 : organiser chaque année, dans la limite des ressources disponibles, un dialogue informel multipartite orienté vers l'action et axé sur les résultats relatif aux partenariats, d'une durée d'une demi-journée ou d'une journée entière, en marge des réunions du forum politique de haut niveau pour le développement durable tenues sous les auspices du Conseil économique et social. Le dialogue sur les partenariats devrait permettre d'examiner les progrès accomplis, de partager les bonnes pratiques, les enseignements à retenir et les difficultés rencontrées concernant les partenariats en faveur des petits États insulaires en développement (notamment les partenariats créés au Samoa) et de promouvoir la création de nouveaux partenariats dans ces États. Les rapports issus de dialogues régionaux et nationaux de partenaires (voir ci-dessous) y seraient également passés en revue. Le dialogue sur les partenariats devrait mettre l'accent sur les effets de ces partenariats sur le terrain, en tenant compte des priorités définies dans les Orientations de Samoa et du programme de développement pour l'après-2015;

c) Recommandation 3 : organiser des dialogues régionaux multipartites de partenaires dans le cadre des instances existantes, notamment les commissions régionales en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et aux Caraïbes et en Afrique, en collaboration étroite avec les petits États insulaires en développement et les partenaires. Les dialogues régionaux devraient faire le point sur les partenariats dans une région donnée, formuler des recommandations pratiques et élaborer des rapports d'activité au niveau régional, à présenter dans le cadre du dialogue sur les partenariats lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable;

d) Recommandation 4 : promouvoir l'organisation de dialogues nationaux multipartites de partenaires, éventuellement à l'occasion d'activités de planification du développement ou des consultations des donateurs respectifs, pour que les partenaires puissent passer en revue les meilleures pratiques et les difficultés se rapportant aux réalités nationales. Les dialogues nationaux multipartites de partenaires devraient être volontaires et guidés par les besoins, les priorités et la situation des pays. Les petits États insulaires en développement devraient fortement appuyer les partenariats dans leur pays en rendant compte des avancées réalisées à cet égard lors de ces dialogues afin d'en conserver la maîtrise tout en suivant les progrès accomplis au niveau national. Les dialogues nationaux pourraient donner lieu à des rapports d'activité nationaux, à présenter ensuite à l'échelle régionale ou à l'occasion des dialogues mondiaux sur les partenariats. Les rapports nationaux doivent prendre en compte les dispositions prévues en la matière afin de ne pas alourdir la charge que représente l'établissement de rapports pour les États Membres;

e) Recommandation 5 : mettre en place un mécanisme uniformisé de communication de l'information pour les rapports d'activité sur les partenariats. Il faudrait élaborer une structure commune de communication de l'information afin d'alléger au maximum la tâche que constitue l'établissement de rapports, de les harmoniser et de pouvoir procéder à des études analytiques sur les partenariats et leur déroulement, tant au niveau des différents partenariats qu'aux niveaux régional et national. Il faudrait tirer le meilleur parti possible des mécanismes de communication de l'information existants;

f) Recommandation 6 : continuer d'exploiter et développer encore la plateforme d'action des petits États insulaires en développement pour qu'elle reste suffisamment simple et utile au processus, tout en permettant l'enregistrement de

nouveaux partenariats, et décentraliser la gestion des contenus pour permettre à différents types d'interlocuteurs (au niveau des différents partenaires et aux niveaux régional et national) de rendre directement compte de l'état d'avancement des partenariats sur la plateforme d'action des petits États insulaires en développement.

Dialogue sur les partenariats

45. Comme suite à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, un dialogue informel sur les partenariats a été organisé le 25 juin 2015 à New York par la Mission permanente des Maldives auprès de l'Organisation des Nations Unies et par le Département des affaires économiques et sociales. La réunion a offert à tous les partenaires une occasion d'informer les parties prenantes de l'état d'avancement des partenariats en cours dans les petits États insulaires en développement et a donné lieu à un débat sur les propositions de recommandations relatives à un cadre de partenariat.

46. Au cours de la réunion, les États Membres ont insisté sur l'importance du paragraphe 101 des Orientations de Samoa pour la mise en place d'un solide cadre de partenariat qui serve de mécanisme essentiel de suivi des partenariats en faveur des petits États insulaires en développement, et ont fait valoir que le cadre devait privilégier l'action à engager et l'impact à exercer.

47. Les participants ont souligné qu'aucun partenariat ne devait être négligé et ont engagé le Secrétariat à travailler de manière concertée par une collaboration constructive entre les différents départements et services concernés par les questions relatives aux petits États insulaires en développement.

Année internationale des petits États insulaires en développement

48. L'Année internationale des petits États insulaires en développement, lancée en février 2014, s'est achevée avec succès en février 2015, les cérémonies respectives étant organisées sous les auspices de l'Assemblée générale.

49. L'Année internationale visait à mieux faire connaître au niveau mondial les problèmes de développement durable auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement, mais également à célébrer leur riche patrimoine culturel et naturel. L'Alliance des petits États insulaires a désigné trois « porte-drapeaux » pour l'Année internationale, qui ont aidé à mobiliser les parties prenantes et les partenaires aux niveaux national, régional et international en vue d'organiser toutes sortes d'activités artistiques et musicales, culturelles et autres, des spectacles de danse ainsi que des expositions de photos, d'art et d'œuvres littéraires, et d'utiliser des vidéos et d'autres supports pour montrer la vie quotidienne dans les petits États insulaires en développement et la manière dont ils sont touchés par divers chocs externes.

50. La communauté internationale a également prêté attention aux questions relatives aux petits États insulaires en développement lors de la Journée internationale de la diversité biologique et des Journées mondiales de l'environnement et de l'océan. L'Année internationale a surtout contribué à créer une dynamique en vue de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. La cérémonie de clôture prévoyait une table ronde sur le thème « Les problèmes des PEID en tant qu'enjeux mondiaux : positionnement

des PEID dans le programme de développement pour l'après-2015 », établissant ainsi un lien avec les négociations et processus en cours.

B. Informations les plus récentes reçues des États Membres

51. Compte tenu des questions abordées dans le document final de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, des États Membres se sont activement employés à mettre en œuvre les Orientations de Samoa dans les domaines prioritaires pour les petits États insulaires en développement. Les activités décrites ci-dessous font partie des initiatives prises dans ces domaines depuis l'adoption des Orientations.

Croissance économique

52. L'Italie entend financer un projet pilote visant à améliorer le dialogue entre les secteurs public et privé, afin de renforcer les regroupements dans l'agrotourisme et les chaînes logistiques dans le cadre de l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

53. La Charte de l'aide publique au développement du Japon, désormais appelée Charte de coopération pour le développement, tient compte des facteurs de vulnérabilité propres aux petits États insulaires en développement, notamment en ce qui concerne les changements climatiques, et recommande que l'aide au développement soit fondée sur les différents besoins recensés en la matière et tienne compte du caractère singulier de chaque État. Elle recommande des stratégies reposant sur les partenariats, le renforcement des institutions et des campagnes plus efficaces d'information du public et de sensibilisation.

Énergie durable

54. L'Italie s'attache à promouvoir l'élargissement de la portée des activités à financer selon les dispositions du mémorandum d'accord régissant le partenariat entre les petits États insulaires en développement du Pacifique et l'Autriche, l'Espagne, l'Italie et le Luxembourg, lancé en 2007 dans le but de mettre en œuvre un programme relatif aux changements climatiques et à l'énergie durable, et a alloué en 2015 une nouvelle subvention au programme visant à gérer les incidences des politiques énergétiques sur les écosystèmes et les moyens d'existence dans les États insulaires du Pacifique, l'objectif étant d'exécuter de nouveaux projets dans le secteur des énergies renouvelables.

Mers et océans

55. Monaco participe à des initiatives de préservation de la diversité biologique ainsi que des océans et des mers, en vue d'établir des partenariats avec les petits États insulaires en développement dans l'application des Orientations de Samoa. La remise en état des mangroves en Haïti et au Samoa a fait l'objet de deux projets très concluants.

Sécurité alimentaire et nutrition

56. L'Australie apporte une aide aux petits États insulaires en développement sur deux aspects prioritaires des Orientations de Samoa. Dans le secteur de la pêche, l'assistance accordée dans le Pacifique est acheminée principalement dans le cadre

de partenariats régionaux établis de longue date avec l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (40 millions de dollars australiens, 2015-2018). L'Australie appuie également le Cadre pour le paysage océanique du Pacifique, l'Initiative du Triangle du corail concernant les récifs coralliens, les pêches et la sécurité alimentaire, la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, le programme de prévention contre la pollution de l'océan Pacifique et des ateliers régionaux consacrés à la Convention sur la diversité biologique.

57. En octobre 2015, l'Italie prévoit d'accueillir, avec l'appui technique du Département des affaires économiques et sociales, une réunion d'évaluation à Milan dans le cadre de l'Expo 2015, dont le thème est « Nourrir la planète, énergie pour la vie ». Cette conférence fournira une occasion exceptionnelle d'évaluer les progrès accomplis par les petits États insulaires en développement et les donateurs, de suivre les engagements pris dans les Orientations de Samoa et de les rattacher au débat mondial sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

58. L'Australie s'efforce d'améliorer les perspectives politiques, économiques et sociales des femmes dans le Pacifique dans le cadre du Pacific Women Shaping Pacific Development, programme décennal (2012-2022) d'un montant de 320 millions de dollars australiens.

Données et statistiques

59. La Nouvelle-Zélande soutient des initiatives relatives aux données et aux statistiques, à l'appui institutionnel à fournir aux petits États insulaires en développement, ainsi qu'au suivi et au principe de responsabilité.

Partenariats

60. L'Australie participe à de nombreux partenariats en faveur des petits États insulaires en développement tels que : les partenariats avec Carnival Australia, la Westpac et l'ANZ; l'initiative de développement du secteur privé; le partenariat du Pacifique de la Société financière internationale; les femmes et le commerce – autonomisation économique des femmes du Pacifique; le partenariat en faveur de l'autonomisation économique des femmes au service du développement durable dans les petits États insulaires en développement; le fonds Pacific Facility IV; le programme Pacifique-Australie sur la science des changements climatiques et la planification de l'adaptation; l'Initiative internationale pour les récifs coralliens; et le programme en faveur du climat et des océans dans le Pacifique.

61. Le Japon a organisé des conférences au sommet et au niveau ministériel à l'appui de partenariats avec les petits États insulaires en développement dans trois régions : Pacifique, Caraïbes et Afrique.

62. En mai 2015, lors de la Réunion des dirigeants des îles du Pacifique tenue à Fukushima, divers domaines se prêtant à une coopération dans les trois années à venir ont été passés en revue, l'accent étant mis sur : la réduction des risques de catastrophe; les changements climatiques; l'environnement; les échanges entre les peuples; le développement durable; les océans, les affaires maritimes et la pêche; le commerce, l'investissement et le tourisme. Il a été prévu d'allouer plus de

55 milliards de yen à la mise en valeur des ressources humaines et aux échanges entre les peuples au cours des trois prochaines années. À l'issue de la Réunion, les participants ont adopté la Déclaration d'Iwaki Fukushima.

63. À la conférence organisée pour la CARICOM en 2014, de multiples entretiens de haut niveau ont eu lieu en vue d'accroître considérablement la coopération entre le Japon et les petits États insulaires en développement des Caraïbes. Le Japon a présenté sa politique relative à la CARICOM, comprenant trois volets, le premier étant la coopération au service du développement durable, y compris les moyens de remédier aux facteurs de vulnérabilité propres aux petits États insulaires en développement.

64. La cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, tenue en 2013, a produit deux documents finaux : la Déclaration de Yokohama de 2013, qui définit des orientations futures pour le développement de l'Afrique, et le Plan d'action de Yokohama pour 2013-2017, une feuille de route présentant des mesures précises à prendre dans le cadre du processus de la Conférence internationale de Tokyo au cours des cinq prochaines années en se fondant sur la Déclaration de Yokohama de 2013. Les mesures prévoient une aide à la réduction des risques de catastrophe dans les pays insulaires d'Afrique sous la forme de projets tels que l'installation d'un système de radars dans le domaine du climat, des dispositifs de protection contre les glissements de terrain, la protection des zones côtières à Maurice ainsi que la gestion de l'érosion côtière et des inondations aux Seychelles.

III. Priorités des petits États insulaires en développement dans le contexte plus large du cadre des Nations Unies pour le développement

Programme de développement pour l'après-2015

65. Le programme de développement pour l'après-2015, qui sera adopté en septembre 2015 par les dirigeants de la planète, comportera une déclaration politique, des objectifs et des cibles de développement durable fondés sur le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, des modalités de financement du développement et des moyens de mise en œuvre.

66. Les Orientations de Samoa tiennent compte des priorités des petits États insulaires en développement qui doivent être examinées lors des débats sur le programme de développement pour l'après-2015. En ce qui concerne le financement du développement, les petits États insulaires en développement ont demandé que les questions pertinentes ayant trait à la soutenabilité de la dette soient explicitement formulées, afin d'assurer une transition sans heurt permettant de sortir de la catégorie des pays les moins avancés et de remplir les critères qui seront énoncés dans les objectifs de développement durable, et que des mesures de renforcement des capacités soient envisagées pour pouvoir mettre en œuvre des programmes et remédier à la modicité des moyens de financement privé susceptibles d'être mobilisés au niveau intérieur.

Activités

Cabo Verde

67. Des représentants de Cabo Verde, des Comores, de Maurice, de Sao Tomé-et-Principe et des Seychelles ont participé à une conférence organisée à Praia en partenariat avec l'ONU afin de débattre de la meilleure stratégie à adopter pour que ces pays puissent parvenir à un développement durable dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. La Déclaration de Praia adoptée à cette occasion portait essentiellement sur les objectifs de développement durable. Elle a pris note du rôle crucial que les citoyens, les parlements, la société civile et les entreprises peuvent jouer pour favoriser un développement durable et suivre les progrès réalisés. Les pays se sont engagés à promouvoir l'égalité au sein des sociétés et à renforcer la capacité des institutions de recueillir des données désagrégées afin d'éclairer le choix d'orientations et de suivre les avancées constatées dans tous les groupes de la société.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

68. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a tenu à New York une réunion consacrée à la transition de la région vers le programme de développement pour l'après-2015. Il a été estimé que la région était confrontée à une multitude de problèmes, qu'il s'agisse de l'absence de croissance économique, des inégalités, de la pauvreté, du piètre état des infrastructures, des questions relatives à l'environnement ou des catastrophes naturelles, et qu'il fallait mettre en place un vaste programme de développement reposant davantage sur les marchés, la technologie et la durabilité.

69. Lors de cette réunion, il a été constaté que la région se composait principalement de pays à revenu intermédiaire, qui présentaient des problèmes de financement particuliers. Il fallait espérer que l'aide publique au développement resterait substantielle, vu l'importance d'une démarche multisectorielle dans le processus de l'après-2015 et de la prise en compte des questions transversales. La coopération Sud-Sud serait cruciale, de même que l'appui des principaux organismes des Nations Unies.

70. Il était nécessaire de prévoir un nouveau modèle de développement favorisant le bien-être tout en tenant compte du caractère limité des ressources et en évitant les doubles emplois dus à la multiplicité des mandats.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

71. À la soixante et onzième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique tenue en mai 2015, les États membres ont adopté la résolution 71/4 sur la mise en œuvre des modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

72. Concernant le contrôle et le suivi, la Commission, tout en continuant d'apporter un appui au renforcement des capacités statistiques, a lancé un nouveau projet financé au titre du Compte pour le développement et ayant pour objet de faciliter l'élaboration et l'intégration des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et, par extension, aux Orientations de Samoa.

Fonds des Nations Unies pour la population

73. En avril 2015, le FNUAP a organisé un dialogue sur le programme de développement pour l'après-2015 qui a réuni 11 pays insulaires du Pacifique, afin de les informer des processus et des engagements intergouvernementaux dans le contexte des priorités nationales et des initiatives régionales, notamment la Déclaration de Moana et les Orientations de Samoa. À l'issue de ce dialogue, les pays ont exprimé leur volonté de mener à bien le travail inachevé concernant les objectifs du Millénaire pour le développement et la suite à donner à la Conférence internationale sur la population et le développement après 2014.

Grandes réunions et conférences organisées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies

74. Les petits États insulaires en développement ont occupé une place prépondérante dans les activités de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue à Sendai du 14 au 18 mars 2015. Dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), document final adopté à l'issue de la Conférence, les participants ont reconnu que ces pays méritaient une attention et un soutien particuliers leur permettant de renforcer les ressources et les capacités nationales par l'intermédiaire de circuits bilatéraux et multilatéraux.

75. En outre, une réunion parallèle sur l'instauration de partenariats efficaces permettant aux petits États insulaires en développement de devenir résilients pour l'après-2015 a été organisée durant la Conférence. Elle a offert aux parties prenantes l'occasion de s'entretenir directement avec les dirigeants des petits États insulaires en développement, dans le dessein commun de renforcer la capacité de ces pays à faire face aux problèmes posés par les catastrophes.

76. Une réunion parallèle axée sur les petits États insulaires en développement a eu lieu à l'occasion de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Addis Abeba en juillet 2015. Cette réunion, dont le thème était « Les petits États insulaires en développement : relever le défi du financement du programme pour l'après-2015 », a aussi aidé les parties prenantes à se pencher sur les difficultés financières que ces pays rencontrent pour financer le développement durable.

Forum politique de haut niveau pour le développement durable

77. Le 1^{er} juillet 2015, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a consacré un débat aux petits États insulaires en développement sur le thème « Les Orientations de Samoa – transformer la vision en action ». À cette occasion, des exposés ont notamment été présentés par les représentants d'États Membres, du secteur privé, des milieux universitaires, d'organismes internationaux et de grands groupes sur des questions liées à la mise en œuvre des Orientations de Samoa, y compris dans les domaines du financement ou du renforcement des capacités et de la résilience. Le représentant du Samoa a également fait le point sur les incidences de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et les activités de mise en œuvre.

78. Soulignant la nécessité de réduire l'écart entre engagements et actions concrètes, les participants sont en très grande majorité convenus que le Forum

politique de haut niveau était une instance importante pour faire le point sur la mise en œuvre globale des Orientations de Samoa, notamment eu égard au programme de développement pour l'après-2015 et aux objectifs de développement durable, sur les textes issus de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et sur l'accord sur le climat devant être adopté à Paris durant la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les participants ont clairement indiqué qu'il était temps de passer de la parole aux actes. Il a été question de la nécessité d'instaurer un mécanisme d'examen régional supplémentaire pour mobiliser les parties prenantes au niveau régional et examiner les mesures prises aux niveaux régional et national.

79. Le débat a fait ressortir que les petits États insulaires en développement se heurtaient à plusieurs difficultés, les principales étant la nécessité de parvenir à une croissance économique partagée grâce à un financement approprié et prévisible (en particulier pour les projets d'infrastructure), l'étroitesse du tissu économique liée à l'éloignement, la rareté et la vulnérabilité des terres et l'importance à accorder à la création d'emplois pour les jeunes et à la réduction du sous-emploi en général. Les changements climatiques demeuraient une préoccupation majeure pour ces pays, non seulement parce qu'ils avaient des incidences sur l'environnement et la société mais aussi parce qu'ils devenaient, dans certains cas, une question de sécurité nationale. Les représentants de la société civile ont mis en avant la nécessité de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes.

IV. Conclusion

80. Dans le cadre de la transition vers le programme de développement pour l'après-2015, les petits États insulaires en développement ont minutieusement défini leurs priorités dans les Orientations de Samoa, tout comme dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable. La communauté internationale leur a fourni un appui considérable et demeure résolue à mettre en œuvre ces orientations.

81. Les activités liées à la mise en œuvre des Orientations de Samoa devraient se poursuivre durant la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, d'autant que le Corps commun d'inspection publiera son rapport sur l'appui apporté par le système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement (voir l'annexe).

Annexe

Résumé de la contribution du Corps commun d'inspection à l'établissement de paramètres pour appuyer la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement

I. Historique

1. Le 19 décembre 2014, au paragraphe 12 de sa résolution 69/217, l'Assemblée générale a demandé au Corps commun d'inspection de formuler des recommandations afin d'aider l'Assemblée à déterminer, à sa soixante-neuvième session, les paramètres d'un examen global de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement de façon à favoriser la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement.

2. Comme suite à cette demande, le Corps commun d'inspection a inclus dans son programme de travail pour 2015 le rapport intitulé « Recommandations à l'intention de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant l'établissement de paramètres pour un examen global de l'appui du système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement » (voir le document A/69/921). Ce rapport, élaboré dans les délais prescrits, comporte des conclusions principales et six recommandations.

II. Faits nouveaux

3. Le 8 juin 2015, dans sa résolution 69/288, l'Assemblée générale a pris note avec satisfaction du rapport du Corps commun d'inspection et a prié celui-ci de procéder, compte tenu des recommandations et des conclusions formulées dans son rapport, à un examen global de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement (par. 2). L'Assemblée a aussi prié le Corps commun d'inspection de commencer au plus tôt son examen au titre des recommandations 2, 3 et 4 de son rapport, compte tenu du peu de temps qu'il lui restait pour présenter ses conclusions initiales (par. 4).

4. À la session qu'il a tenue du 24 au 26 juin, le Corps commun d'inspection a décidé d'inclure le rapport sur les conclusions initiales de l'examen global de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement dans son programme de travail pour 2015, en réponse au paragraphe 4 de la résolution 69/288. Le nouveau projet sera mis en œuvre dans les limites des ressources disponibles, mais il influera sur l'exécution du budget du Corps commun d'inspection pour 2015 puisque les crédits ont déjà été alloués à d'autres projets pour l'année en cours.

5. Le rapport traitera en priorité les questions ci-après :

- Évaluation de l'affectation actuelle des ressources au Siège, en particulier au Département des affaires économiques et sociales ainsi qu'au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans

littoral et les petits États insulaires en développement, pour déterminer si les ressources sont en rapport avec les mandats qui leur ont été dévolus afin d'appuyer le développement durable des petits États insulaires en développement;

- Évaluation de la coordination actuelle des programmes entre les entités concernées du Secrétariat, telles que les commissions régionales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes;
- Évaluation du rôle du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement et mesures à envisager pour en renforcer l'efficacité, de façon à favoriser la mise en œuvre des Orientations de Samoa.

6. L'examen global prévu par la résolution 69/288 figure dans la liste d'activités du programme de travail pour 2016, dans laquelle les inspecteurs choisiront les sujets à retenir aux fins du programme de travail. La question de savoir si l'examen global pourra être effectué au début de 2016 dépend de la disponibilité de ressources supplémentaires (extrabudgétaires), car cet examen exigera beaucoup de travail sur le terrain et de consultations pour couvrir la plupart des différentes questions intéressant les petits États insulaires en développement.

7. Le Corps commun d'inspection fera tout ce qui est en son pouvoir pour élaborer le premier rapport en temps voulu, comptant sur la collaboration des entités et des mécanismes interorganisations concernés par les recommandations 2, 3 et 4 au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, tels que les commissions régionales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le Groupe consultatif interorganisations.

III. Réalisation escomptée

8. Les résultats du projet concernant les conclusions initiales de l'examen global de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement seront partagés dans les meilleurs délais avec les principales parties prenantes, si possible d'ici à la fin de 2015 ou au début de 2016, sachant que le Corps commun d'inspection devrait consulter tous les petits États insulaires en développement membres, les partenaires de développement et les acteurs institutionnels, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies.